

ACTION URGENTE

ARABIE SAOUDITE. ARRESTATIONS DE DÉFENSEURES DES DROITS HUMAINS

Les défenseures des droits humains Loujain al Hathloul, Iman al Nafjan et Aziza al Yousef sont détenues au secret de manière arbitraire depuis mi-mai.

Loujain al Hathloul, Iman al Nafjan et Aziza al Yousef sont détenues par les autorités saoudiennes, au secret et dans un lieu tenu secret, depuis mi-mai. Toutes trois sont des figures emblématiques de la lutte pour le droit des femmes de conduire, la fin de la discrimination à l'égard des femmes et la suppression du système de tutelle masculine en Arabie saoudite. Deux autres militants des droits humains ont été arrêtés au cours de la même semaine.

Le 19 mai, l'agence de presse saoudienne a relaté l'arrestation de sept personnes en raison de leurs « contacts suspects avec des instances étrangères », du « recrutement de personnes occupant des postes sensibles au sein du gouvernement » et pour avoir « fourni un soutien financier à des entités hostiles à l'étranger dans le but de saper la sécurité et la stabilité du royaume et d'ébranler la paix sociale dans le pays ». On pense que cette déclaration fait référence aux trois défenseures et aux deux militants. Amnesty International pense qu'ils ont été appréhendés à titre de sanction pour leurs activités, pourtant pacifiques, en faveur des droits humains. Elle craint qu'ils ne soient inculpés et jugés par le Tribunal pénal spécial, instance notoirement inique utilisée pour juger les défenseurs des droits humains et les condamner à de très lourdes peines d'emprisonnement.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités saoudiennes de libérer les trois défenseures des droits humains immédiatement et sans condition ;
- appelez-les à révéler, dans l'attente de leur libération, où se trouvent ces militantes, et à garantir qu'elles soient protégées de la torture et d'autres mauvais traitements, et qu'elles puissent contacter leurs familles et consulter les avocats de leur choix.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 6 JUILLET 2018 :

Roi d'Arabie saoudite et Premier ministre

Sa Majesté le Roi Salman bin Abdul Aziz
Al Saud

The Custodian of the two Holy Mosques

Office of His Majesty the King

Royal Court, Riyadh

Arabie saoudite

Fax : (via le ministère de l'Intérieur)

+966 11 403 3125 (merci de vous

montrer persévérant-e)

Twitter : @KingSalman

Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire,*

(Votre Majesté, dans le corps du

texte)

Ministre de la Justice

His Excellency Dr Walid bin Mohammed

Saleh Al-Samaani

Ministre de la Justice

Ministry of Justice

University Street, PO Box 7775

Riyadh 11137

Arabie saoudite

Fax : +966 11 401 1741 / 402 031

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Ministre,

Copies à :

Commission des droits humains

Bandar Mohammed Abdullah Al Aiban

North Ring Road, Exit 2

PO Box 58889

Riyadh 11515

Arabie saoudite

Fax: +966 11 4185101

Courriel : info@hrc.gov.sa

Twitter : @HRCSaudi

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays (adresses à insérer) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax numberEmail addressSalutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ARABIE SAOUDITE. ARRESTATIONS DE DÉFENSEURES DES DROITS HUMAINS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Loujain al Hathloul a été détenue une première fois en Arabie saoudite pendant 10 semaines, parce qu'elle avait franchi la frontière saoudienne depuis les Émirats arabes unis au volant de sa voiture. Elle a comparu devant le Tribunal pénal spécial, la juridiction qui traite les affaires de terrorisme, pour une série de chefs d'inculpation liés au fait qu'elle ait conduit et à son militantisme sur Internet en faveur de la campagne visant à obtenir que les femmes puissent prendre le volant. Elle a été libérée le 12 février 2015, mais sa situation au regard de la justice demeurait floue. Elle a de nouveau été arrêtée le 4 juin 2017, à l'aéroport international du Roi Fahd, à Dammam, alors qu'elle revenait d'un séjour à l'étranger. Interrogée sur ses activités militantes, elle a été libérée quatre jours plus tard. On ignore les conditions précises de cette remise en liberté.

Iman al Nafjan est une blogueuse et défenseure des droits humains qui s'est mobilisée avec détermination pour le droit des femmes de prendre le volant. Aziza al Yousef est elle aussi une figure du combat pour le droit de conduire et pour l'abolition du système de tutelle masculine en Arabie saoudite. Professeure d'université à la retraite, elle œuvre sans relâche pour aider les femmes ayant fui des violences conjugales et des abus. Les deux femmes ont aussi bravé l'interdiction de conduire en 2013 et ont été à maintes reprises interrogées et harcelées en raison de leur travail en faveur des droits humains.

Deux des autres militants arrêtés sont Ibrahim al Modeimigh et Mohammad al Rabea. Ibrahim al Modeimigh, avocat, est mobilisé en faveur des droits des femmes. Mohammad al Rabea est un jeune militant à l'initiative d'un salon littéraire ouvert aux jeunes hommes et jeunes femmes dans la capitale saoudienne Riyadh.

La récente vague d'arrestations est emblématique de la répression visant les défenseurs des droits humains en Arabie saoudite, dans le but de museler la liberté d'expression, d'association et de réunion. Au cours des derniers mois, plusieurs défenseurs ont comparu devant le Tribunal pénal spécial et ont été condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement, ainsi qu'à des interdictions d'utiliser les réseaux sociaux et de voyager, au titre des dispositions de la loi antiterroriste, de ses décrets de suivi et de la Loi relative à la lutte contre la cybercriminalité (voir le communiqué de presse *Arabie saoudite. Premières condamnations de défenseurs des droits humains sous la houlette du prince héritier « réformiste » Mohammad Bin Salman* <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2018/01/saudi-arabia-first-human-rights-defenders-sentenced-under-leadership-of-reformer-crown-prince-mohammad-bin-salman/>).

Selon les informations dont dispose Amnesty International, le décret royal n° 44/A de février 2014, l'un des décrets de suivi de la loi antiterroriste, a été invoqué pour la première fois en février 2018 lors du procès de défenseurs des droits humains. En février 2018, Essam Koshak, un militant des droits humains connu pour ses contributions sur les réseaux sociaux appelant à des réformes et au respect des droits fondamentaux en Arabie saoudite, et Issa al Nukheifi, un militant des droits humains, ont été condamnés respectivement à quatre ans de prison assortis d'une interdiction de voyager pendant quatre ans, et à six ans de prison assortis d'une interdiction de voyager pendant six ans. Dans ces deux affaires, le procureur avait requis la peine maximale pour des chefs d'inculpation qui, aux termes du décret royal n° 44/A, emportent jusqu'à 20 ans de réclusion, notamment pour « l'affiliation à des groupes religieux et intellectuels extrémistes ou à des groupes classés comme organisations terroristes au niveau national, régional ou international ».

Noms : Loujain al Hathloul, Iman al Nafjan, Aziza al Yousef
Femmes

AU 105/18, MDE 23/8478/2018, 25 mai 2018